

La Semaine sanglante¹ : "Une expiation complète, telle que d'honnêtes gens doivent l'infliger au nom des lois et par les lois". Discours de Thiers à l'Assemblée du 22 mai.

Echec de toutes les tentatives de négociation : il y a eu plusieurs initiatives venant des villes de Province, de la ligue d'union républicaine des droits de Paris (anciens élus républicains, dont Clemenceau) fondée le 4 avril, des francs-maçons, du secrétaire de l'ambassade américaine pendant la semaine sanglante ; elles se sont heurtées au refus systématique de négociation, de compromis y compris pour l'échange de prisonniers, Blanqui contre les otages dont l'archevêque de Paris de la part de Thiers.

Réponse le 6 mai de Thiers affichée sur les murs de Paris :

"Nous avons écouté toutes les délégations qui nous ont été envoyées, et pas une ne nous a offert une condition qui ne fût l'abaissement de la souveraineté nationale devant la révolte... Puisque vous ne pouvez pas vous-même vous affranchir des quelques tyrans qui se jouent de votre liberté et de votre vie... il faut bien que (le gouvernement) s'en charge et c'est pour cela qu'il a réuni une armée sous vos murs (...) Il dépend de vous de prévenir les désastres qui sont inséparables d'un assaut (...) Mais si vous n'agissez pas, le gouvernement sera obligé de prendre, pour vous délivrer, les moyens les plus prompts et les plus sûrs(...)"²

Comment une armée qui fraternise avec le peuple de Paris et le 18 mars, ce qui en permet la victoire, peut se retourner contre lui et l'écraser deux mois plus tard?

- il est nécessaire de revenir sur le 18 mars et la fraternisation des soldats avec la foule puis avec les gardes nationaux. Les soldats sont peu nombreux, démoralisés par le long siège de Paris et la défaite, ils ne sont pas convaincus de la légitimité de ce qu'on leur demande. Pour l'historien britannique Robert Tombs, ils se sont contentés de s'abstenir. Mais cela donne une confiance excessive aux insurgés qui se persuadent qu'une armée de conscrits ne leur fera pas la guerre.

- Thiers et l'Etat-major réorganisent l'armée

Une réorganisation du commandement : Les officiers vaincus et prisonniers, à leur libération, se mettent au service de Versailles avec beaucoup de zèle, voulant ainsi retrouver une légitimité. On écarte les "jeunes officiers gambettistes" incertains placés à la tête des armées levées par le gouvernement de défense nationale en remplacement de l'armée active faite prisonnière dans sa quasi totalité après Sedan et Metz. (250 000 hommes).

Le contrôle des troupes. Pour éviter toute nouvelle fraternisation, les soldats suspects de fraternisation sont limogés et des officiers gambettistes incertains écartés.

On isole les soldats, essentiellement de jeunes recrues et des réservistes, des ruraux, pour qu'ils ne soient pas en contact avec les populations. Les soldats indisciplinés ou soupçonnés de sympathies pour Paris sont envoyés dans les bataillons de l'infanterie légère d'Afrique, des bataillons disciplinaires. Et parallèlement des gratifications financières sont accordées, pour participation aux engagements victorieux.

Cela s'accompagne d'une intense campagne interne de propagande visant à faire accepter aux soldats leur rôle répressif présentant les Communards, comme des voleurs animés par l'appât du gain, des agents de l'étranger, des traites, des factieux et des tyrans. La Commune est une explosion de la criminalité des classes dangereuses.

¹ Robert Tombs : *la guerre contre Paris, 1871*. Aubier, 1997.

² Cité p. 175 par Laure Godineau, *la Commune de Paris par ceux qui l'ont vécue*, Parigramme, 2010.

" En attendant que le temps cicatrise nos plaies il me semble qu'il ne faut pas perdre celui de purger notre pays de toute la racaille qui sème le deuil et la misère partout" Position de l'Etat-Major, le colonel Quinel, à la tête de la garde nationale du IV arrondissement au moment de la reprise de Paris, lettre datée du 17 mai.

Cette réorganisation permet à la mi-mai à Thiers de disposer d'une armée d'environ 130 000 ho.

L'armée des Communards : pour reprendre la formulation de Tombs, "une rareté historique, une armée authentiquement citoyenne, dans laquelle les citoyens étaient tenus de servir, mais sans que l'état-major ait recours à la force (conseil de guerre, cour martiale), incapable d'une stricte discipline, mais avec le sens du devoir et de la solidarité". Elle conserve toujours un caractère démocratique et politique, élisant et renvoyant ses officiers. Il souligne aussi les réels efforts d'équipement, d'intendance entrepris par les Communards et les tentatives d'encadrement, par des militaires, comme le garibaldien La Cecilia, les polonais Dombrowski et Wroblewski (Pologne 1863).

Les effectifs des fédérés disposés à combattre diminuent après le choc de l'échec de la sortie des 2 et 3 avril, et les exécutions des prisonniers par les troupes versaillaises, où les fédérés prirent conscience qu'il s'agissait véritablement d'une guerre sans merci. Le nombre des combattants réels est d'environ 40 000. C'étaient, comme l'écrit Tombs, des révolutionnaires humains, des hommes en lutte, au rythme de leurs moyens réels. Les liens communautaires jouèrent un rôle décisif dans la mobilisation des fédérés.

La stratégie efficace des Versaillais (130 000)

- Dans un premier temps, lors de la réorganisation de l'armée : un second siège de Paris et l'avancée progressive de Versailles vers les fortifications de Paris, en reprenant possession des forts à l'avant des fortifications aux mains des fédérés, utilisant massivement l'artillerie qui fait des dégâts considérables, sans comparaison avec ceux provoqués par les bombardements prussiens.

- Puis dans un deuxième temps, la reconquête de Paris à partir du 21 mai au soir : progression lente, en contournant les barricades, en investissant les immeubles. De nombreux immeubles sont endommagés en raison de choix tactiques, puisque les soldats s'ouvrent un passage à travers les murs pour contourner les barricades. Il ne faut pas trop exposer les soldats, afin de ne pas les décourager dans leur reconquête de Paris. Les opérations font 873 soldats et officiers tués, soit un bilan à peu près équivalent à celui de juin 1848.

Carte de la progression des troupes versaillaises : La dernière barricade, rue de la Fontaine-au-roi céda le 28 mai après la fusillade de 137 communards contre un mur au Père-Lachaise. (voir document)

En réponse à la progression des troupes versaillaises et aux exactions, une centaine d'otages sont exécutés : les membres de la Commune et du Comité central ont essayé en vain d'empêcher ces exécutions, parmi eux Varlin, Vallès, même si les Communards restent divisés sur le sujet.

En réponse à la stratégie d'encercllement des barricades, les combattants fédérés mettent le feu aux maisons; ils utilisent l'incendie³ pour couvrir leur retraite et retarder la progression des armées versaillaises, "opposant aux envahisseurs une barrière de flammes" dit Louise Michel à ses juges. On peut suivre la progression des troupes versaillaises en suivant les différents incendies, 238 feux ayant entraîné souvent la destruction intégrale des bâtiments. "Incendier est un mot d'ordre donné par personne et accepté par tout le monde". C'est une défense dans l'urgence, une réponse improvisée à l'approche versaillaise.

³ Eric Fournier : Paris en ruines. Imago, 2008

Mais il y a aussi l'incendie de monuments symboliques, comme les Tuileries, " oui, je suis de ceux qui ont tressailli de joie en voyant flamber ce sinistre palais". Lefrançais.

- Les combats proprement dits ne constituent que la première étape du rétablissement de l'ordre. Lorsqu'ils ont conquis un quartier, les soldats, avec l'aide de la police, procèdent à des perquisitions, qui sont plus meurtrières. Elles sont à la fois des opérations militaires destinées à éliminer d'éventuels ennemis, et des opérations de police visant à capturer des coupables. Elles sont suivies de milliers d'arrestations arbitraires et d'exécutions sommaires.

Les ordres d'exécutions concernent des prisonniers étrangers ayant servis la Commune, des déserteurs, des fédérés pris les armes à la main.

- Une première vague de jugements et d'exécutions : liée à la proclamation de l'état de siège et à un décret du gouvernement de la Défense nationale du 2 octobre 1870 qui a accordé à des cours martiales sommaires le droit de prononcer la peine capitale contre des soldats et des civils pour toutes sortes de crimes pendant la période des hostilités. Ce décret a été évoqué pour juger les Communards. Le haut commandement improvise des cours martiales qui revêtent ainsi, un "caractère légal et officiel", installés au théâtre du Chatelet, à la gare du Nord, au palais du Luxembourg, à la prison de la Roquette. Les exécutions ont lieu immédiatement, dans des abattoirs, le jardin du Luxembourg, au parc Monceau, dans des casernes.

L'ampleur du massacre : un nombre controversé, sans doute entre 8 000 et 15 000 morts, mais pas les 30 000 souvent avancée. Pour l'historien britannique, la révision à la baisse doit permettre de montrer que ce bilan n'est pas dû à la barbarie des paysans, des ruraux livrés à eux-mêmes mais à une armée contrôlée et à l'acharnement des chefs. La Semaine sanglante est en grande partie une tuerie froide et impersonnelle : des fusillades en groupes, avec des mitrailleuses à la fois plus efficaces et plus distancés.

"L'arrestation des prisonniers, leur escorte jusqu'aux centres de tri, leur jugement et leur exécution constituent des opérations nettement séparées. Les responsabilités individuelles sont diluées, parce que personne n'est responsable des prisonniers d'un bout à l'autre de la chaîne. Très peu de soldats savent ce qui se passe depuis le début jusqu'à la fin.

Il y a là les structures et les moeurs d'une société et d'un Etat modernes, règlementés, bureaucratiques, impersonnels, scientifiques, amoraux : un Etat désireux de canaliser et de dissimuler la violence, qui ne doit plus être un spectacle désordonné, mais un instrument mesuré et discret de la politique sociale. Loin de constituer un retour vers une barbarie primitive, les massacres de mai furent donc des exemples de ce que pouvait être une barbarie essentiellement moderne".

Le temps de l'expiation légale après la répression militaire:

Officiellement : 43 522 arrestations. Les prisonniers sont conduits au camp de Satory, à Versailles. Puis ils sont répartis dans différentes prisons de la région parisienne et de province, dans des forts, ou sur des pontons (bateaux amarrés à un quai) en fait des prisons flottantes, les captifs étant enfermés dans des cages.

25 tribunaux militaires, qui siègent jusqu'en 1873 : pour les plus lourdes condamnations, 93 condamnations à morts, 25 exécutions, 251 condamnés aux travaux forcés à vie, 1169 à la déportation en enceinte fortifiée, 3147 à la déportation simple. De 1872 à 1876, il y eut 20 convois pour la nouvelle Calédonie. Un trajet de 5 mois, enfermés dans des cages. 10 000 personnes s'exilèrent, échappant aux poursuites, souvent condamnés par contumace à de lourdes peines.

2 445 acquittements. 22727 non-lieux, soit près des deux tiers.

Ce qui montre l'arbitraire des arrestations mais aussi la stratégie des tribunaux, on punit les meneurs et libèrent les autres à qui on enlève toute responsabilité et conscience politique

La répression et les femmes

Dans le premier temps de la répression, il n'y a aucune distinction d'âge, de sexe, dans le massacre d'Etat qui accompagne la progression des troupes dans les rues de Paris pendant la semaine sanglante : on tue femmes, enfants, hommes.

Dans un second temps, celui de **l'arrestation et du jugement** des acteurs de la Commune, la recherche policière se concentre essentiellement sur les hommes.

Il y a **1051** femmes arrêtées sur environ 40 000 personnes arrêtées.

Une répression à deux vitesses : un petit nombre de militantes lourdement sanctionnées pour avoir bafoué l'ordre social et le partage des genres, en particulier le port d'armes, souvent plus lourdement condamnée que les hommes (condamnation à mort ou à la déportation en enceinte fortifiée); un grand nombre pour lesquelles la clémence est de règle, car il s'agit de dénier aux anonymes toute conscience politique et manifestation d'autonomie, de relativiser leur engagement (80% des femmes sont relaxées) : ce sont des "malheureuses" ou des "victimes". Parmi elles, plus d'un quart sont des prostituées, correspondant aux représentations de la communarde, mais pour lesquelles aucune charge ne peut être retenue.

En 1873, Marie Bediet, maitresse du colonel des fédérés Vinot, en fuite, est arrêtée : à la suite d'une perquisition, on a trouvé une photo où elle figure habillée en marin. Elle a porté un **"costume non conforme à son sexe"**, comme le dit le juge lors des audiences. L'acte d'accusation retenue : port d'armes apparentes et d'un uniforme militaire : elle est condamnée à la déportation.

L'invention des "pétroleuses" comme symbole de la folie destructrice des communards.

Elle permet de faire oublier toutes les autres modalités d'action des femmes. Elles sont représentées munies d'un pot à lait dans lequel se trouvent des matières inflammables, suprême détournement de leur fonction de mères.

5 pétroleuses sont condamnées devant le conseil de guerre : elles ont entre 24 et 32 ans, 3 sont blanchisseuses, une cartonnière, une couturière. Trois sont condamnées à mort, 1 à la déportation, 1 à 10 ans de prison. Il n'y a aucune preuve de possession de pétrole. Mais elles ont suivi les bataillons, en soignant les blessés, en leur donnant à boire...

Chef d'accusation **" appartenance à une bande, excitation à la guerre civile, complicité d'incendie"**.

"Des êtres hybrides, montant à l'assaut de nos privilèges masculins, sous l'influence de femelles littéraires, romancières libres-penseuses, institutrices déclassées, laiderons furibondes" Le Figaro, 2 juin 1871.



Photographie d'Eugène Appert, expert autoproclamé près du tribunal de la Seine, obtient un marché public pour photographier les communardes et communards emprisonnés. Il vend aussi ces photos aux familles des communards. Ils les utilisent aussi dans des photomontages.